

## Compte administratif 2020

### ■ Session du 29/03/2021

### ■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission "Finances-Prospective "

*Entendues les interventions MM. Raymond DOIZON (CCIR), Yvic KERGROAC'H (CGT), Eric GIRARDEAU (U2P), Daniel JURET (FO), Xavier de la BRETESCHE (MEDEF), Jérôme HANARTE (CFE-CGC), Mmes Marie-Agnès MANDIN (CPME), Laurence BESSONNEAU (Chambres de métiers CMA), Isabelle THOUMIN (CFDT).*

*Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».*

**83 votants. Adopté à l'unanimité.**



<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Les éléments de contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>Les éléments de synthèse.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Analyse des principaux éléments budgétaires et financiers .....</b>	<b>8</b>
1.1. Les principaux indicateurs .....	8
1.2. Les recettes de fonctionnement .....	9
1.3. Les recettes d'investissement .....	10
1.4. Evolution des dépenses de fonctionnement.....	11
1.5. Evolution du niveau d'investissement hors remboursement du capital de la dette .....	12
1.6. Evolution de la dette .....	13
1.7. Affectation du résultat de l'exercice .....	15
1.8. Les « restes à payer » .....	16
1.9. Les engagements hors bilan .....	17
<b>1.10.Focus sur les taux d'exécution / d'affectation par politique publique.....</b>	<b>18</b>
Commission n°1 « Finances - Prospective » .....	18
Commission n°2 « Santé - Social » .....	19
Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation » .....	19
Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies	21
Commission n°5 « Aménagement des territoires - Cadre de vie » .....	22
Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »	23
Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative » .....	24
<b>2. Les comptes des satellites.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>25</b>

## Préambule

---

Le compte administratif présente l'exécution du budget 2020. Il est en conformité avec le compte de gestion présentant les paiements et encaissements réalisés par le Payeur régional.

Le présent avis a été établi sur la base des documents communiqués par la Région le 16 mars 2021.

Le CA 2020 est présenté dès cette session de mars 2021 pour tenir compte du calendrier électoral. Outre son rapport sur le Compte Administratif 2020, la Région présente un rapport sur le budget supplémentaire 2021 (avis séparé de ce jour).

En revanche, ni les entités qui lui sont liées (SEM régionale des Pays de la Loire, SPR des Pays de la Loire, les structures de l'Abbaye de Fontevraud, autres...), ni les délégations de service public (DSP), ne font l'objet d'une présentation lors de cette séance du fait du calendrier avancé. Par conséquent, nous examinerons les aspects financiers liés à ces sujets lors de nos prochains travaux.

## Les éléments de contexte

---

Les crises sanitaire et économique ont impacté significativement l'année 2020, le CA 2020 présente par conséquent des agrégats financiers sensiblement différents de ceux du CA 2019 et du BP 2020. Ce dernier a été modifié à plusieurs reprises en 2020 (en mars, juillet et octobre) pour prendre en compte les effets des plans d'urgence et de relance traduit dans ce CA par un effort financier conséquent de la Région avec un montant d'investissement de 528,1 M€ (hors remboursement de la dette et fonds européens) nettement supérieur au BP (+48,2 M€), au CA 2019 (+ 73,2 M€) et à la moyenne des 450 M€ annoncés sur la mandature.

Les mesures liées à ces plans ont donné lieu à des paiements en fonctionnement pour 32,2 M€, et en investissement pour 61,4 M€, auxquels s'ajoutent des mesures de trésorerie pour 30,5 M€. Ces dépenses liées à la gestion de la crise font l'objet d'une annexe réglementaire non exhaustive qui est annexée au présent avis - annexe 3. Les mesures de fonctionnement et d'investissement ont un effet respectivement sur l'Épargne brute et le niveau d'investissement. Nous examinerons plus en détail au fil de l'eau le suivi de ces plans dont les impacts financiers se poursuivront en 2021 et 2022 (plans sur 18 mois, voire 24 mois pour certaines mesures), ainsi que les conclusions du travail d'analyse en cours mené par un cabinet extérieur sur l'exécution des plans d'urgence et de relance qui devraient être disponibles mi-mai 2021.

La comparaison du CA 2020 avec le CA 2019 est aussi impactée par le changement de périmètre lié au transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles à compter du 1er janvier 2020.

## Les éléments de synthèse

### Taux d'exécution et d'affectation inférieurs à ceux des exercices précédents

en M€	2017	2018	2019	2020
BP+BS+DM	1 119,2	1 116,1	1 160,2	1 157,0
Réalisé Fonctionnement	1 069,0	1 078,2	1 131,8	1 080,1
<b>Taux d'exécution fonctionnement</b>	<b>95,5%</b>	<b>96,6%</b>	<b>97,6%</b>	<b>93,4%</b>
BP+BS+DM	519,5	601,5	639,6	725,9
Réalisé Investissement	494,0	541,8	586,9	637,1
<b>Taux d'exécution investissement</b>	<b>95,1%</b>	<b>90,1%</b>	<b>91,8%</b>	<b>87,8%</b>

Sur longue période, les réalisations s'avèrent toujours inférieures aux prévisions, avec un taux élevé sur les six dernières années compris entre 95,5% et 97,5% concernant le fonctionnement. Le taux observé au titre de 2020 est légèrement en retrait à 93,4%. Pour information, un point de taux de non-exécution sur les dépenses de fonctionnement a pour effet d'augmenter de plus de 11M€ l'épargne brute.

La baisse du taux d'exécution, malgré l'augmentation des dépenses en matière d'investissement est liée en grande partie aux crédits de paiement votés dans le cadre des plans d'urgence et de relance afin de faire face à la crise sanitaire, et qui n'ont pas donné lieu à des paiements avant le 31 décembre 2020.

Par exemple :

- le Fonds territorial Résilience qui a fait l'objet de vote de crédits de paiement pour 32 M€ en mars 2020 est consommé à hauteur de 14,7 M€<sup>1</sup>, soit un taux d'exécution de 46%. Il convient de noter toutefois que ce fonds est activable jusqu'au 30 septembre 2021 ;
- l'enveloppe « Pays de la Loire Redéploiement » dotée au BP 2020 de 19 M€<sup>2</sup> n'a été utilisée qu'à hauteur de 7 M€ soit 36% du montant initial ;

Cela a pour effet de réduire le taux d'exécution en matière d'investissement.

en M€	2017	2018	2019	2020
Total voté Fonctionnement	677,5	717,8	843,4	1 039,6
Affecté Fonctionnement	668,2	702,7	830,5	981,3
<b>Taux d'affectation Fonctionnement</b>	<b>98,6%</b>	<b>97,9%</b>	<b>98,5%</b>	<b>94,4%</b>
Total voté Investissement	559,6	546,0	573,2	630,4
Affecté Investissement	480,2	502,9	521,7	536,1
<b>Taux d'affectation Investissement</b>	<b>85,8%</b>	<b>92,1%</b>	<b>91,0%</b>	<b>85,0%</b>

<sup>1</sup> Nous n'avons pas obtenu le détail de la consommation de cette enveloppe par zone géographique, les avances remboursables devant bénéficier aux territoires de chacun des contributeurs de ce fonds (Région, Départements, EPCI)

<sup>2</sup> Le dispositif « Pays de la Loire Redéploiement » a fait l'objet d'une autorisation d'AP au BP 2020 pour 19 M€. Dans le cadre du plan de relance il a été annoncé un complément de 5 M€ en juillet 2020 et de 1 M€ en décembre 2020

Le montant des dépenses retenues pour le calcul du taux d'affectation diffère de celui de dépenses réalisées, le premier ne prenant en compte que les autorisations à caractère pluriannuel.

Les taux d'affectation varient selon les trois missions de la Région :

Affectation des AP et AE	Montants votés	Montants affectés	% affectation
Combat pour l'emploi local	936,1	837,0	89,4%
Combat pour l'équité territoriale	706,5	665,5	94,2%
Combat pour l'efficacité régionale	27,4	14,9	54,3%
<b>Total</b>	<b>1 669,9</b>	<b>1 517,4</b>	<b>90,9%</b>

### **Une épargne brute logiquement en retrait en comparaison de celle dégagée en 2019 mais meilleure que celle affichée à l'issue de la DM3 2020**

Au titre de 2020, l'épargne brute est :

- inférieure à celle dégagée en 2019 de 126,9 M€ (216,8 M€ pour 2020 contre 343,7 M€ pour 2019) sous l'effet de recettes en retrait de 178,6 M€ alors que les dépenses ne reculent que de 51,7 M€ ;
- supérieure à celle affichée au BP modifié (BS et DM) de près de 60 M€, en raison principalement de dépenses de fonctionnement réelles inférieures aux prévisions de 46,3 M€ compte tenu du taux d'exécution évoqué ci-dessus.

### **Des recettes « dynamiques »**

Le recul des recettes a fait l'objet de commentaires dans nos avis sur la DM d'octobre 2020<sup>3</sup>. Nous limiterons ici nos commentaires aux recettes de CVAE et TVA, ainsi qu'au changement de périmètre relatif à l'apprentissage.

La recette de **CVAE** profite d'une base de valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire en augmentation, se traduisant par une recette en hausse par rapport à 2019 de près de 14 M€ (hausse qui avait été anticipée dans le BP). Cette dynamique n'est appréhendée qu'avec un effet retard, les recettes de CVAE étant calculées sur la valeur ajoutée produite par les entreprises en 2018, exercice antérieur à la crise COVID 19.

La loi de finance pour 2021 a acté la disparition de la part régionale de CVAE, qui constituait la principale recette (500,89 M€ dans le CA 2020, soit 45 % des recettes fiscales et 38,6% des recettes totales de fonctionnement). Les incidences de cette disparition ont fait l'objet de commentaires dans notre avis sur le BP 2021 de décembre dernier<sup>4</sup>.

Le recul de la recette de TVA lié à la baisse de la consommation des agents économiques est limité par la mise en œuvre du mécanisme de garantie prévu par la loi qui fixe un niveau plancher de recettes correspondant au montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2017. La baisse de TVA est de 18,2 M€ par rapport au BP 2020 et de 12,4 M€ par rapport à 2019.

<sup>3</sup> Cf pages 8 et 9 de l'avis du 13 octobre 2020

<sup>4</sup> Cf pages 5,6 et 14 de l'avis du 14 décembre 2020

La réforme de **l'apprentissage** a eu pour conséquence la suppression de recettes de fonctionnement à hauteur de 128,25 M€<sup>5</sup>.

### **Un niveau de dépenses de fonctionnement affecté par la perte de la compétence apprentissage et les mesures de relance.**

Comme déjà souligné dans nos avis précédents, la Région ne s'est pas engagée dans le dispositif de contractualisation avec l'Etat prévu par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (dit contrat de Cahors), visant à fixer le montant des dépenses de fonctionnement et des objectifs de réduction du besoin de financement des collectivités<sup>6</sup>.

Dans le contexte de crise, l'application de ce dispositif a été suspendue.

La diminution des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses engagées en 2019 est à analyser au regard de la perte de la **compétence apprentissage** (effet de 119,1 M€ sur les dépenses) qui gomme l'augmentation des dépenses liées aux mesures de relance estimée par la Région à 67,38 M€.

Les dépenses de fonctionnement régionales font l'objet d'un double commentaire :

- d'une part par commission sectorielle (rapport CA 2020) ;
- d'autre part, par mission<sup>7</sup> et action<sup>8</sup> de la Région.

Les **mesures des plans d'urgence et de relance** ont donné lieu à des paiements en fonctionnement pour 32,2 M€ auxquels s'ajoutent des mesures de trésorerie pour 30,5 M€. Le CESER suivra avec grand intérêt le travail d'analyse et de suivi d'un cabinet extérieur qui permettra d'apprécier, outre l'annexe réglementaire, le montant des paiements opérés mais aussi les enveloppes votées pour apprécier le niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures décidées.

### **Un niveau d'investissement impacté par les plans d'urgence et de relance**

Le BP 2020 avait été établi conformément à la cible annuelle moyenne de 450 M€ annoncée sur le mandat en cours.

Les dépenses d'investissement d'un montant de 528,1 M€ (hors remboursement de la dette et fonds européens) ont fortement augmenté en 2020, à la fois par rapport au BP (+48,2 M€) et au CA 2019 (+ 73,2 M€), en raison des choix de la Région de mettre en place un plan d'urgence et de relance pour répondre à la crise sanitaire. En revanche, elles sont inférieures au BP 2020 modifié à l'issue de la DM3 2020 qui affichait un niveau d'investissement de 575,1 M€ (cf remarque ci-dessus sur le taux d'exécution).

---

<sup>5</sup> Cf avis sur le BP 2020 du 16 décembre 2019

<sup>6</sup> Pour rappel, l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018, pris en application de l'instruction interministérielle relative à la mise en œuvre du dispositif, fixe le niveau maximal des dépenses de fonctionnement à 982 M€ pour l'exercice 2020, soit en augmentation annuelle de 1,2% par rapport à une base de référence arrêté pour 2017 à 947,5 M€.

<sup>7</sup> Combat pour l'emploi local, pour l'équité territoriale et efficacité régionale

<sup>8</sup> Faire émerger les PME du futur – Faire des grandes mutation un moteur de production – Faire de la formation la garantie des emplois de demain – Développer les infrastructures et les réseaux de demain – Agir au plus près des habitants – Renforcer notre qualité de vie – Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes – Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés – Une administration plus innovante

Les **mesures des plans d'urgence et de relance** ont donné lieu à des paiements en investissement pour 61,5 M€. Comme pour les dépenses de fonctionnement, le CESER suivra avec une grande attention l'analyse du cabinet extérieur.

### **DSP – Conventions de gestion**

La Région confie l'opération de certaines actions dans le cadre de convention de gestion ou de DSP. Nous comprenons que les contrats fixent le montant des subventions d'équilibre. Par conséquent, malgré le contexte de crise que nous connaissons, les éventuels déséquilibres financiers de ces conventions ou DSP ne devraient pas entraîner d'obligations supplémentaires pour la Région puisque les éventuels déficits seraient en effet à la charge du délégataire et non du délégant.

### **Une capacité de désendettement qui se dégrade**

La baisse de l'épargne brute conjuguée à la hausse des investissements a conduit mécaniquement la Région à recourir plus massivement à l'emprunt, afin de faire face notamment à la crise sanitaire portant le stock de dette à 1 816,3 M€. Même si l'augmentation de la dette observée depuis 2016 est inférieure à celle observée sur la période précédente, le stock de dette atteint un niveau équivalent à une année de dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées. La capacité de désendettement se dégrade passant de 4,8 ans à fin 2019 à 8,4 ans à fin 2020.

Le CESER réitère sa recommandation de mener une réflexion financière pluriannuelle qui inclurait un plan pluriannuel d'investissement détaillé des projections financières, y compris les financements européens, ceux associés au CPER et au Contrat d'Avenir avec l'Etat, qui apparaît d'autant plus importante dans le contexte actuel.

### **Comptes 2020, premiers comptes soumis à la certification des comptes**

Compte tenu de la date de présentation du CA 2020, avancée par rapport aux années précédentes, nous ne disposons pas des conclusions des commissaires aux comptes dont l'audit est en cours. Nous suivrons avec attention l'opinion qu'ils émettront sur les comptes 2020 lors de nos travaux ultérieurs.

# 1. Analyse des principaux éléments budgétaires et financiers

## 1.1. Les principaux indicateurs

en M€		CA 2019	Prévisions 2020 BP + BS + DM	CA 2020	Taux de réalisation	Variation 2020/2019 €	Variation 2020/2019 %
Recettes de fonctionnement	A	1 475,49	1 283,46	1 296,91		-178,58	-12,1%
Dépenses de fonctionnement hors dette	B	1 104,11	1 092,85	1 052,30		-51,81	-4,7%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>C= A-B</b>	<b>371,38</b>	<b>190,61</b>	<b>244,61</b>		-126,77	-34,1%
Frais financiers	D	27,68	33,61	27,80		0,12	0,4%
Dépenses de fonctionnement avec dette	E=B+D	1 131,79	1 126,46	1 080,10	<b>95,9%</b>	-51,69	-4,6%
<b>Epargne brute</b>	<b>F=C-D</b>	<b>343,70</b>	<b>157,00</b>	<b>216,81</b>		-126,89	-0,37
Remboursement de la dette (capital)	G	127,32	110,00	105,80		-21,52	-16,9%
<b>Epargne nette</b>	<b>H=F-G</b>	<b>216,38</b>	<b>47,00</b>	<b>111,01</b>		-105,37	-0,49
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>I</b>	<b>246,00</b>	<b>327,15</b>	<b>265,50</b>		<b>19,50</b>	7,9%
Dépenses d'investissement hors dette	J	586,79	725,89	637,10	<b>87,8%</b>	50,31	8,6%
<b>Excédent des dépenses sur recettes d'investissement</b>	<b>K=I-J</b>	<b>- 340,79</b>	<b>- 398,74</b>	<b>- 371,60</b>		<b>-30,81</b>	<b>9,0%</b>
Variation BFR	L			- 14,41		-14,41	
<b>Excédent global de clôture</b>			<b>31,50</b>				
<b>Recours à la dette</b>	<b>M=K-H-L</b>	<b>124,41</b>	<b>320,24</b>	<b>275,00</b>		<b>150,59</b>	<b>121,0%</b>
Stock de dette au 31 décembre	N	1 647,12	1 857,31	1 816,30		169,18	10,3%
<b>Ratio Stock dette/Epargne brute (Capacité de Désendetttement)</b>	<b>O=N/F</b>	<b>4,79</b>		<b>8,38</b>			

L'Epargne brute de 216,8 M€ est en diminution significative de 126,9 M€ par rapport à celle dégagée en 2019, mais en augmentation par rapport à celle affichée à l'issue de la DM3 qui était de 157 M€. La baisse de près de 60 M€ par rapport à l'Epargne brute affichée résulte à la fois :

- D'un niveau de recettes réelles supérieur aux recettes affichées de 13,5 M€ sous les effets conjugués de recettes fiscales plus élevées qu'affichées de 6,8 M€ et des recettes de « transports loi NOTRe » également plus importantes qu'affichées de 7,2 M€. A noter que ces dernières sont en baisse par rapport à 2019 (34,4 M€ en 2020 pour 39,1 M€ en 2019), le BP ayant anticipé une baisse plus forte qu'avérée ;
- D'un niveau de dépenses réelles inférieur aux dépenses prévues de 46,3 M€ en raison du taux d'exécution des dépenses de 93,4% (cf ci-dessus).



## 1.2. Les recettes de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 230,3</b>	<b>1 277,9</b>	<b>1 110,2</b>	<b>-167,7</b>
dont CVAE	455,0	487,2	500,9	
dont TVA et FCTVA	194,2	198,5	186,1	
dont IFER	34,3	34,1	36,2	
dont dotation FNGIR	15,9	15,9	15,9	
dont Taxe sur les cartes grises	136,9	140,9	125,0	
dont TICPE	280,8	205,5	213,4	
dont Taxe d'apprentissage et Formation continue	113,2	195,9	32,7	
<b>Concours financiers de l'Etat (dont FCTVA)</b>	<b>38,1</b>	<b>35,7</b>	<b>54,0</b>	<b>18,3</b>
<b>Recettes de politiques régionales</b>	<b>55,9</b>	<b>119,1</b>	<b>95,9</b>	<b>-23,2</b>
<b>Opérations financières</b>	<b>3,2</b>	<b>3,7</b>	<b>2,4</b>	<b>-1,3</b>
<b>Recettes compétence transport loi NOTRE</b>	<b>30,4</b>	<b>39,1</b>	<b>34,4</b>	<b>-4,7</b>
<b>Total</b>	<b>1 357,86</b>	<b>1 475,48</b>	<b>1 296,90</b>	<b>-178,58</b>

Pour rappel, l'exercice 2018 avait été marqué par les dispositions de la loi de finances pour 2018 qui ont :

- d'une part, substitué à l'ancienne dotation globale de fonctionnement (DGF) une fraction du produit national de TVA. Celle-ci s'élevait à un peu plus de 194 millions d'euros pour 2018, pour un montant de la DGF en 2017 de 186 millions d'euros ;
- d'autre part, réformé le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduisant des recettes de compensation par abondement de la TICPE

Le CESER juge également utile de rappeler que la Région, comme toutes les Régions, a une autonomie fiscale limitée. Elle dépend majoritairement des diverses ressources qui lui sont consenties au travers des lois de finances. Elle n'est pas habilitée à lever l'impôt, à l'exception de :

- la taxe sur les cartes grises (8% des recettes totales de la Région hors emprunts) dont elle peut librement fixer le taux ;
- et la modulation de la TICPE Part Grenelle.

La Région avait décidé jusqu'au 1er janvier 2020, date de son abrogation, de ne pas lever la taxe sur les permis de conduire.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de près de 179 M€ en raison principalement de la baisse :

- des recettes fiscales de 167,7 M€. Outre l'impact du transfert de la compétence apprentissage (-150,36 M€<sup>9</sup>), il faut souligner :
  - l'augmentation de la CVAE de 13,7 M€ (+2,8%) qui provient de l'augmentation de la VA produite par les entreprises du territoire en N-2 (2018) ;
  - la baisse des recettes liée à la crise sanitaire : diminution de la recette de TVA de 12,3 M€, baisse de la taxe sur les cartes grises de 15,9 M€ ; baisse de la TICPE de 6 M€<sup>10</sup> .
- des recettes de politiques régionales de 23,2 M€. Cette baisse s'explique principalement par :
  - la baisse des recettes exceptionnelles de plus de 25 M€. Elles s'élèvent à 5,9 M€ en 2020 contre 31,1 M€ en 2019. Elles concernaient notamment : la cession des participations détenues par la Région dans 9 fonds d'investissement au fonds Pays de Loire Participation transformé en holding régionale (fonds de fonds) pour près de 15 M€, le boni de liquidation du syndicat mixte aéroportuaire pour 2,2 M€, la vente des anciens locaux du lycée Tabarly situé aux Sables d'Olonne pour 1,4 M€, des indemnités de sinistres pour 2,09 M€ (dont dégâts des eaux au lycée François Rabelais pour 1,04 M€) ;
  - la hausse des recettes de fonctionnement relatives aux fonds européens de 6,8 M€ en lien avec les recettes reçues au titre de l'assistance technique sur le FEADER et le FEAMP (2,5 M€), ainsi que le préfinancement du dispositif Life Revers'eau (1,4 M€) et des recettes FSE en hausse de 2,9 M€.

### 1.3. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en forte baisse (près de 62 M€) par rapport au montant affiché à l'issue de la DM3 2020, principalement en raison de :

- la prise en compte dans le BP modifié de 30 M€ à recevoir dans le cadre de l'accord de partenariat Etat-Région du 28 septembre 2020, dont les effets financiers ont finalement été reportés en 2021.
- des recettes au titre des fonds européens inférieures de 27,6 M€ aux montants prévus en lien avec la baisse observée sur les dépenses en matière de fonds européens (parallélisme des recettes et des dépenses)

---

<sup>9</sup> Taxe d'apprentissage et fraction de TICPE

<sup>10</sup> La baisse de TICPE est en réalité de 16,8 M€, la Région devant restituer en 2021 un trop perçu de 10,8 M€ suite à une erreur des services fiscaux

## 1.4. Evolution des dépenses de fonctionnement

en M€	2018	2019	2020
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1078,2</b>	<b>1131,8</b>	<b>1080,1</b>
Dont Dépenses de personnel	156,1	164,9	171,8
Dont Intérêts de la dette	30,3	28,0	27,8
Dont Politiques publiques	862,6	938,9	880,5

Comme déjà souligné dans nos avis précédents, la Région ne s'est pas engagée dans le dispositif de contractualisation avec l'Etat prévu par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (dit contrat de Cahors), et visant à fixer le montant des dépenses de fonctionnement et des objectifs de réduction du besoin de financement des collectivités. Dans le cadre des ordonnances prises par le gouvernement le 25 mars dernier dans le cadre de la crise sanitaire l'Etat a décidé que les modalités du « contrat de Cahors » ne s'appliqueront pas pour l'exercice 2020.

Les dépenses de personnel représentent 15,9% des dépenses de fonctionnement globales. Elles augmentent de 4,18 % par rapport à 2019. L'augmentation des dépenses de personnel résulte notamment :

- des recrutements intervenus en 2020 (15 postes pour les lycées en lien avec l'ouverture de celui de Nort-sur-Erdre, et 9 postes au siège principalement dans le cadre de la compétence « orientation »). Les dépenses de personnel liées à ces recrutements sont de 1,1 M€ ;
- de la prime COVID pour 1 M€ ;
- de la mise en œuvre du RIFSEEP<sup>11</sup> pour les agents des lycées pour 0,8 M€ ;
- de l'avancement de 400 agents des lycées pour 0,3 M€ ;
- de l'augmentation des coûts de prévoyance pour 0,3M€.

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une présentation par mission et action de la Région d'une part et par commission sectorielle d'autre part.

Les commentaires de la Région citent la mise en œuvre de plusieurs mesures des plans d'urgence et de relance : participation au Fonds National de Solidarité – FNS( 25,3 M€), Fonds Résilience (14,7 M€), les dispositifs « Prêts Rebonds » (12 M€), « Prêts redéploiement » (7 M€), en faveur du tourisme (5,1 M€) , maintien de la rémunération des stagiaires de la FPC (3,5 M€), protocoles transactionnels avec les organismes de formation partenaires (2,33 M€), prime au personnel soignant (1,93 M€), paiement de 90% du service normal aux transporteurs pendant la période de confinement (9 M€), surcoût COVID SNCF (6,1 M€),

---

<sup>11</sup> Régime Indemnitare des Fonctionnaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Équipement de Protection Individuelle (EPI : 5,37 M€), remboursement aux familles de leur participation au transport scolaire (1,8 M€), Fonds précarité (1 M€), coût numérique lié au télétravail (2,2 M€)<sup>12</sup> .... Le CESER suivra avec grand intérêt le travail d'analyse et de suivi du cabinet extérieur choisi par la Région qui permettra d'apprécier, outre l'annexe réglementaire, le montant des paiements opérés mais aussi les enveloppes votées pour apprécier le niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures décidées.

## 1.5. Evolution du niveau d'investissement hors remboursement du capital de la dette

En M€	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette	553,4	493,9	541,8	588,7	637,1
Dont fonds européens	30,0	34,3	90,6	133,9	109,0
Investissement hors fonds européens	523,4	459,6	451,2	454,9	528,1

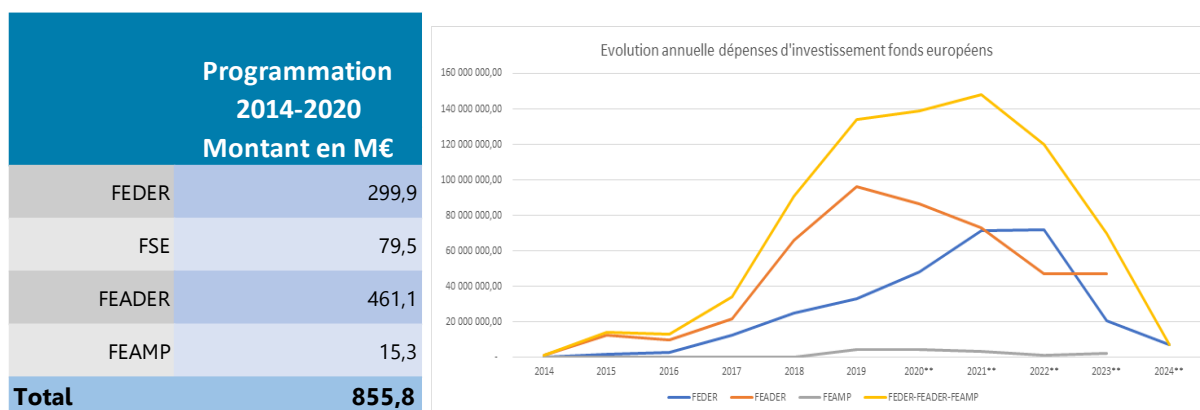
Les 528 M€ d'investissements concernent principalement les politiques publiques suivantes :

- L'éducation et la formation à hauteur de 141 M€ (129 M€ en 2019) au titre notamment des lycées publics (66,7 M€), des aides aux investissements dans les lycées privés (20,6 M€), de l'informatisation et équipements de ces établissements (13,1 M€), le financement des CFA et des investissements dans la FPC (20,4 M€) et l'investissement dans la recherche (26,5 M€) ;
- Le développement économique pour 163 M€ (118 M€ en 2019) dont 25,3 M€ pour le Fonds National de Solidarité (FNS) et 14,6 M€ pour le fonds régional « Résilience » ;
- Le développement des infrastructures et réseaux de transport pour 97,6 M€ (110 M€ en 2019) ;
- Le développement équilibré des territoires à hauteur de 72,7 M€ (66 M€ en 2019), 17,2 M€ (19 M€ en 2019) en faveur de l'efficacité énergétique et de la transition écologique ;
- Le déploiement du très haut débit pour 16 M€, le soutien du patrimoine pour 7 M€ (dont les travaux de l'abbaye de Fontevraud), les équipements structurants d'intérêt général pour 20,3 M€ (dont le CREPS) ;
- Le soutien de l'agriculture et de la pêche pour 24,1 M€.

La diminution des dépenses d'investissement en fonds européens est cohérente avec la courbe prévisionnelle de ces dépenses au titre de la programmation 2014-2020. Pour rappel, lors de la session de décembre 2020, la Région a présenté plusieurs rapports relatifs aux

<sup>12</sup> Non repris dans l'annexe réglementaire en annexe 3

fonds européens qui ont été l'occasion de rappeler les enjeux de la programmation 2014-2020 :



## 1.6. Evolution de la dette

Comme les autres régions, la Région des Pays de la Loire a poursuivi son objectif de contenir la capacité de désendettement jusqu'au 31 décembre 2019<sup>13</sup>.

La baisse de l'épargne brute et la progression des investissements l'ont conduite à recourir plus significativement à l'emprunt en 2020, se traduisant par une augmentation de la dette de 169,2 M€ au 31 décembre 2020. Cela a pour effet de porter la capacité de désendettement à 8,4 années, et donc à approcher la limite des 9 ans fixée dans la loi de programmation des finances publiques, limite arrêtée dans un contexte économique très différent.

La Région s'attache à poursuivre la diversification de sa dette afin de réduire sa dépendance à l'égard du secteur bancaire. 80% des emprunts contractés en 2020 (275 M€) sont issus du marché obligataire (200 M€). Au 31 décembre 2020, l'encours de dette s'analyse comme suit :

en %	2018	2019	2020
Obligations classiques	36%	40%	46%
Obligations vertes	6%	6%	5%
Emprunts obligataires	42%	46%	51%
Banque Européenne d'Investissement	23%	22%	19%
Caisse des Dépôts et Consignation	16%	15%	13%
Agence France Locale	5%	6%	6%
Emprunts bancaires	14%	12%	12%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

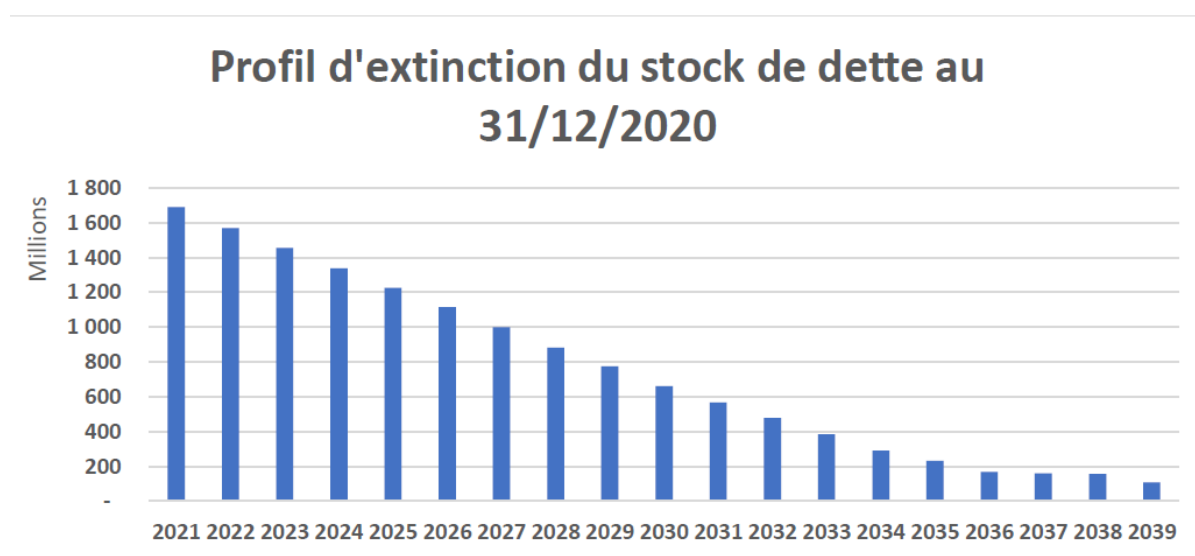
<sup>13</sup> Comme les autres régions, la Région des Pays de la Loire a poursuivi son objectif de contenir la capacité de désendettement jusqu'au 31 décembre 2019.

La baisse de l'épargne brute et la progression des investissements l'ont conduite à recourir plus significativement à l'emprunt en 2020, se traduisant par une augmentation de la dette de 169,2 M€ au 31 décembre 2020. Cela a pour effet de porter la capacité de désendettement à 8,4 années, et donc à approcher la limite des 9 ans fixée dans la loi de programmation des finances publiques, limite arrêtée dans un contexte économique très différent.

Les principales caractéristiques de la dette financière sont les suivantes :

- Une durée moyenne de 8,3 ans (7,8 ans au 31 décembre 2019) ;
- Un taux moyen de 1,44% (1,59% en 2019) pour un montant de frais financiers de 27, 8 M€ (28 M€ pour 2019) ;
- 83% de la dette à taux fixe (80% au 31 décembre 2019) ;
- 13% de la dette à taux variable (16% au 31 décembre 2019) ;
- 4% de dette à taux zéro.

L'écoulement de la dette au 31 décembre 2020 sur les années à venir est le suivant :



Les emprunts mis en place en 2020 s'analysent comme suit :

en M€	ÉCHÉANCE	DURÉE EN ANNÉES	INDICE	TAUX (%)	CAPITAL
2019	01/04/2040	20	TAUX FIXE	0,71%	10,0
2020	05/04/2020	20	TAUX FIXE	0,47%	20,0
2020	(1)	25	TAUX FIXE	0,55%	25,0
<b>Emprunts bancaires</b>					<b>55,00</b>
2020	12/05/2036	16	TAUX FIXE	0,73%	50,0
2020	18/05/2032	12	TAUX FIXE	0,45%	20,0
2020	25/09/2040	20	TAUX FIXE	0,45%	82,0
2020	20/12/2038	19	TAUX FIXE	0,45%	48,0
2020	01/02/2028	7	TAUX FIXE	0,00%	20,0
<b>Emprunts obligataires</b>					<b>220,00</b>
<b>TOTAL</b>					<b>275,0</b>
(1) en cours de mobilisation au 31/12/2020 - consolidation en mars 2021					

Au cours de l'exercice 2018, la Région a émis des obligations vertes (green bonds) pour 100 M€<sup>14</sup>. Le CESER avait obtenu suite à sa demande le reporting annuel réalisé par la Région en octobre 2019. Au 31 décembre 2019, ces obligations vertes avaient permis de financer 43 M€ d'investissements en faveur de la transition énergétique. Compte tenu de la date avancée de production du CA 2020, ce reporting n'est pas disponible à la date de cet avis. Le CESER examinera comment ces fonds ont été alloués en 2020 lors de ses travaux à venir.

## 1.7. Affectation du résultat de l'exercice

en M€	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Résultat 2020</b>	<b>-202,4</b>	<b>249,1</b>	<b>46,7</b>
Résultat 2019	-315,8	348,1	32,3
Résultat 2018 (pour rappel)	-271,0	303,4	32,3

Le résultat 2019 qui ressortait du CA 2019 qui a fait l'objet de notre avis de juillet 2020 était de 31,5 M€. Il a été modifié lors de la DM3 2020 suite à la prise en compte du boni de liquidation du Syndicat mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR) pour 0,68 M€.

Le résultat de l'exercice 2020 de 46,7 M€ sera affecté au BS 2021 (cf avis séparé). Il s'analyse comme suit :

---

<sup>14</sup> Comme indiqué dans l'avis du CESER sur le CA 2018, les souscripteurs, les conditions de maturité et de taux (variables) sont les suivantes :

- souscription AMUNDI de 50 M€ au taux OAT interpolées + 25 points de base, soit à date de 1,22 % sur une durée de 12 ans
- souscription ALLIANZ de 25 M€ au taux OAT interpolées +25 points de base, soit à date de 1,39 % sur une durée de 15 ans
- souscription : Die Bayerische (assureur Allemand) de 25 M€ au taux OAT interpolées +18 points de base, soit à date de 1,704 % sur une durée de 22 ans.

en M€		CA 2019	Compte d'ordre	Total 2019	CA 2020	Compte d'ordre	Total 2020
Recettes de fonctionnement	A	1475,5	398,6	1874,1	1296,9	430,4	<b>1727,3</b>
Dépenses de fonctionnement avec dette	B	-1131,8	-427,4	-1559,2	-1080,1	-504,0	<b>-1584,1</b>
Report résultat N-1	C	32,3		32,3	32,3		<b>32,3</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>D= A+B+C</b>	<b>376,0</b>	<b>-28,8</b>	<b>347,2</b>	<b>249,1</b>	<b>-73,6</b>	<b>175,5</b>
Recettes d'investissement	D	246,5	432,9	679,4	265,5	521,1	<b>786,6</b>
Nouveaux emprunts	E	125,0		125,0	275,0		<b>275,0</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>F= D+E</b>	<b>371,5</b>	<b>432,9</b>	<b>804,4</b>	<b>540,5</b>	<b>521,1</b>	<b>1061,6</b>
Dépenses d'investissement hors dette	G	-587,1	-404,2	-991,3	-637,1	-447,5	<b>-1084,6</b>
Remboursement de la dette	H	-127,3		-127,3	-105,8		<b>-105,8</b>
Dotations et participation	I	-1,6		-1,6			<b>0,0</b>
Correction opérée à la MD3 2020 (boni SADAR)	J	0,7					
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>K= G à J</b>	<b>-715,4</b>	<b>-404,2</b>	<b>-1119,5</b>	<b>-742,9</b>	<b>-447,5</b>	<b>-1190,4</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>L= F-K</b>	<b>-343,8</b>	<b>28,8</b>	<b>-315,1</b>	<b>-202,4</b>	<b>73,6</b>	<b>-128,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>M=D+L</b>	<b>32,2</b>	<b>0,0</b>	<b>32,2</b>	<b>46,7</b>	<b>0,0</b>	<b>46,7</b>

## 1.8. Les « restes à payer »

Au 31 décembre en M€	2017	2018	2019	2020
Fonctionnement	317,5	378,8	345,5	531,0
Investissement	1 871,6	1 867,9	1 823,2	1 810,1
<b>Total</b>	<b>2 189,1</b>	<b>2 246,7</b>	<b>2 168,7</b>	<b>2 341,10</b>

Les restes à payer représentent le cumul des autorisations de programme ou d'engagement décidés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs pour lesquels aucun crédit de paiement n'a été décidé au 31 décembre 2020 :

2020		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>01-janv</b>		<b>1 821,2</b>	<b>345,4</b>	<b>2 166,6</b>
Nouveaux engagements		536,1	981,3	1 517,4
Annulation d'engagements	-	45,1	21,9	67,0
Crédits mandatés	A -	502,1	773,8	1 275,9
<b>31-déc</b>	<b>B</b>	<b>1 810,1</b>	<b>531,0</b>	<b>2 341,1</b>
<b>Ratio</b>	<b>B/A</b>	<b>3,60</b>	<b>0,69</b>	

Le ratio de couverture traduit la durée résiduelle nécessaire au financement des restes à payer en années. Elle est de respectivement presque 3,6 ans pour les investissements (3,75



ans au 31 décembre 2019) et de 0,69 an pour les dépenses de fonctionnement (0,41 au 31 décembre 2019)

Les restes à payer au titre du **fonctionnement** concernent majoritairement des engagements en faveur de la formation et de l'apprentissage pour près de 390 M€. Cela provient d'engagement pris en 2018 dans le cadre de conventions pluriannuelles (Formation Prépa, Visa, Accès emploi, Accès entrepreneur, notamment).

Pour les **investissements**, ils concernent principalement :

- le volet « éducation et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme » pour 441,8 M€ dont des travaux dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignements (E.P.L.E.) à pour 391,3 M€ ;
- les transports, mobilité, infrastructures pour 386 M€ dont la modernisation du parc de matériel roulant (109,2 M€), les infrastructures ferroviaires (68,7 M€), l'aménagement numérique (88,4 M€) ;
- les territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement pour 312,9 M€ dont le développement et l'animation des territoires (229,6 M€) ;
- la culture, le sport, la vie associative, le bénévolat et les solidarités pour 52,6 M€ dont les équipements structurants d'intérêt régional (34,6 M€) et le patrimoine (11,2 M€) ;
- l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt, la pêche et la mer pour 81,7 M€ dont l'alimentation (32 M€) et le développement durable (40,8 M€).

L'examen détaillé des « restes à payer » montre des sommes inscrites en engagements relativement anciennes. Le CESER réitère sa recommandation à la Région de désengager les projets qui ne seront pas exécutés.

Le CESER attend la communication sur le plan pluriannuel-PPI, pour les investissements structurants et les infrastructures majeures, qui lui permettra d'apprécier le cadencement envisagé des crédits de paiement qui devront être décidés pour les financer.

## 1.9. Les engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan a fait l'objet d'un point d'attention dans le cadre de la préparation à la certification des comptes<sup>15</sup>.

Il y a lieu de noter que la Région a donné sa garantie en couverture d'emprunts contractés par certains établissements (hors opérations de logements sociaux). Le capital restant dû au titre de ces emprunts garantis s'élève à 56,5 M€ pour un montant à l'origine de 77,9 M€.

L'augmentation de 5,7 M€ par rapport au montant restant dû au 31 décembre 2019 résulte de la mise en place de garantie à hauteur de 50% pour plusieurs lignes d'emprunts contractées par

- ISAIP INSTITUT SUP ANGERS pour 1,3 M€ ;

---

<sup>15</sup> cf recommandation exprimée dans le cadre de la préparation à la certification des comptes – § 3 de notre avis de juillet 2020

- le lycée JOSEPH ROUSSEL pour 2,25 M€.
- YNCREA OUEST pour 2,395 M€.

## 1.10. Focus sur les taux d'exécution / d'affectation par politique publique

Compte tenu du calendrier avancé et du format des informations communiquées par la Région, le CESER n'a pas pu retraiter le récapitulatif des taux d'exécution par ligne budgétaire. Par conséquent, l'examen des taux d'exécution par politiques publiques ne peut pas être analysé par ligne budgétaire. L'information disponible par commission sectorielle, missions et actions est donnée en annexe 1.

Les taux d'affectation en revanche peuvent être analysés par ligne budgétaire. L'examen de ces taux d'affectation par politiques publiques peut se résumer comme suit :

en M€	Autorisation de Programme (AP)	Autorisation de programme (AP)	Taux d'affectation	Autorisation d'engagement (AE)	Autorisation d'engagement (AE)	Taux d'affectation
	Votée	affectée		Votée	Affectée	
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	69,86	60,90	87,17%	20,14	16,46	81,71%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	161,90	121,80	75,24%	56,04	53,94	96,25%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	8,70	6,62	76,06%	395,57	359,29	90,83%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	97,94	85,33	87,12%	97,57	97,11	99,53%
Transports, mobilité, infrastructures	125,02	102,47	81,96%	386,57	385,74	99,79%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	100,73	94,60	93,91%	29,80	16,57	55,60%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	18,91	18,72	98,99%	43,79	42,44	96,93%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	47,31	45,62	96,44%	10,10	9,74	96,49%
<b>Total</b>	<b>630,38</b>	<b>536,07</b>	<b>85,04%</b>	<b>1 039,57</b>	<b>981,29</b>	<b>94,39%</b>

### Commission n°1 « Finances - Prospective »

C1	Investissement	Fonctionnement	Total
Taux d'exécution (1)	83,45%	95,94%	91,70%
Taux d'affectation (2)	87,17%	81,71%	

(1) selon annexe 3

(2) selon annexe 1.1

Les montants « disponibles » (non affectés) au titre de la Commission 1 tant en investissement (8,96 M€ - affectation de 87,17%) qu'en fonctionnement (3,7 M€ affectation 81,71%) concernent les dépenses imprévues (respectivement 8,96 M€ et 3,04 M€).

Les fonds européens constituent la majeure partie des AP votées et non mandatées (25,4 M€ sur 27,7 M€ - taux d'exécution de 83,45%) et des AE votées et non mandatées (3,2 M€ sur les 13,2 M€ - taux d'exécution de 95,94%). Les autres AE votées et non mandatées s'élèvent à

10 M€. Il s'agit principalement des AE votées au titre des frais financiers (les dépenses réelles sont inférieures de 6 M€ aux prévisions) et de moindres dépenses de communication, entretien et sécurité des bâtiments en lien avec la crise COVID.

## **Commission n°2 « Santé - Social »**

### ***Rapport 188 - Santé publique, vieillissement et politique du handicap***

Concernant la ligne santé publique vieillissement et politique du handicap dont les affectations en AP n'ont atteint que 83%, le CESER prend note de la combinaison de la crise sanitaire et des élections municipales en 2020 qui a ralenti le dépôt des dossiers. Il suivra avec intérêt la reprise de ces projets liés aux initiatives des collectivités locales et à leurs capacités de portage de ces projets.

À propos du e.pass santé, en l'absence de la communication du taux d'exécution en 2020, en complément des informations données lors du BP 2021 et dans une période de fragilisation psychique des jeunes, le CESER rappelle sa demande de simplification d'utilisation à travailler avec les jeunes et les professionnels de santé au profit de cet outil de prévention et de promotion de la santé.

## **Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »**

### ***Observations factuelles***

#### **AP (investissement)**

Les AP sont affectées à hauteur de **75 % sur la commission sectorielle n°2 du conseil régional (entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche)**. Ce pourcentage masque des disparités significatives entre les différents postes budgétaires. Aussi, sur le périmètre « enseignement supérieur & recherche », plusieurs lignes présentent des affectations particulièrement faibles.

Il s'en trouve de fortes disponibilités sur les postes :

- 357 : investissements immobiliers et équipements pédagogiques (36 % d'affecté). Disponible : 22 145 977 €.
- 511 : soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi (79 % d'affecté). Disponible : 11 674 060 €.

La Région a pleinement justifié la faiblesse de ces affectations et des disponibilités qui en résultent au CA 2020 :

- S'agissant du programme 357, il s'agit du report de l'affectation des 22 M€ liés au bouclage financier du projet du Quartier Hospitalo-Universitaire – QHU de Nantes (validé à l'occasion du protocole d'accord Etat-Région en décembre dernier). Ainsi, ces 22 M€ ont été réinscrits au BP 2021 et d'ores et déjà affectés en 2021. Le lancement des études de maîtrise d'œuvre est prévu fin avril 2021.
- S'agissant du programme 511, il était doté au BP 2020 de 30,95 M€ et a été porté à 55,95 M€ par anticipation pour faire face à la crise. Les AP utilisées s'élèvent à fin

2020 à plus de 44 M€, ce qui correspond à un effort particulier dans le cadre de la crise. Sur les 25 M€ ajoutés, 11,6 M€ ne se sont pas révélés nécessaires dès 2020.

Les AP sont consommées à hauteur de **96 % sur la commission sectorielle n°8 du Conseil régional (agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer)**, avec toutefois un léger retard sur le poste 193 Aquaculture (mais sur un montant modeste : 270 529 € de disponible).

### **AE (fonctionnement)**

Les AE sont affectées à hauteur de **96 % sur la C2 et sur la C8**, ce qui traduit une **prévision budgétaire optimale sur les dépenses de fonctionnement**.

Les affectations sont toutefois relativement faibles sur le poste budgétaire, 355 Etablissement d'enseignement et vie étudiante (32 % d'affecté. Disponible : 711 427 €). La Région explique la faiblesse de cette affectation et de la disponibilité qui en résulte par le report de l'adoption de la stratégie régionale ESRI de juin à décembre 2020, ce qui n'a pas permis d'affecter les budgets consacrés à cette nouvelle politique. La Région souligne que ces 700 000 €, ont été budgétés en 2021 pour le financement des nouveaux dispositifs :

- Campus connectés A 2 PAS : 200 000 €
- Orientation / territoires ruraux : 320 000 €
- International : AAP Master Internationaux : 150 000 €

### **Crédits de paiement**

En ce qui concerne les CPI, les mandatements totalisent 68 % sur la C2 (intégrant l'action relative aux infrastructures de transport qui ne concerne pas la C3 CESER) et 87 % sur la C8.

Les mandatements en CPF totalisent 88 % sur la C2 et 99 % sur la C8.

## **Commentaires**

### **Remarques générales**

Dans le contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, l'année 2020 a été marquée par le déploiement du plan de relance régional. Le CESER a régulièrement invité la Région à mettre en place des dispositions afin d'en assurer un suivi budgétaire et comptable optimal. A ce propos et dans le cadre de cet avis formulé sur le CA 2020, le CESER invite la Région à :

- Identifier, dans un document synthétique, lisiblement les affectations (AP/AE) et les mandatements (CPI/CPF) spécifiquement liées aux mesures du plan de relance régional, afin de traduire plus clairement l'effort budgétaire mobilisé pour faire face à la crise et accompagner la relance sur les territoires ligériens.
- Distinguer, dans un document synthétique, le montant des aides régionales accordées sous forme de prêts du montant accordé via des subventions ainsi que les risques inhérents, afin de mettre en évidence la proportion de dette contractée auprès de la Région par les acteurs économiques et d'apprécier ainsi le montant des prêts qui seront réintégrés à terme au budget régional.

### **Concernant la commission 8 (agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer)**

**Les taux d'affectation et de mandatement traduisent une bonne dynamique d'engagement et de paiements au cours de l'exercice 2020**, ce qui marque un soutien fort et effectif de la Région à ces secteurs stratégiques dans l'économie régionale.

Au cours de l'année 2020, même si le secteur agricole et agro-alimentaire a relativement bien résisté face à la crise du Covid-19, plusieurs filières ont été touchées par manque de débouchés, notamment dans la restauration collective et à l'export.

### **Concernant la commission 2 (entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche)**

La Région a apporté des explications sur les retards d'affectation des crédits budgétés en AP en matière d'enseignement supérieur et de recherche. A ce propos, le CESER relève que les montants non affectés en 2020 ont été budgétés en 2021, ce qui est de nature à accompagner la relance et préparer l'avenir.

## **Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies**

### *Taux d'affectation des autorisations pluriannuelles*

Le taux d'affectations est proche de 100 % sur l'ensemble des lignes budgétaires concernées par la commission 4, en fonctionnement comme en investissement, sauf sur 4 lignes, en investissement :

- 107 : Infrastructures ferroviaires (27,49%). Reste disponible : 15,2 M€

Le solde s'explique par des opérations qui ne sont pas engagées car non arrêtées définitivement et où la Région intervient en cofinancement (contournement TGV sud de Paris - section Massy Valenton, plateforme fret sur le Grand Port Maritime, barrières sur la section Angers Sablé...).

- 509 : Politique routière d'intérêt régional (77,58%). Reste disponible : 5,1 M€

Ce solde provient d'opérations d'aménagement non engagées à ce jour.

- 430 : Logement et efficacité énergétique (62,55%). Reste disponible : 4M€. Ce solde s'explique à parts égales par deux éléments : la crise sanitaire qui a ralenti l'avancement du projet EnergySprong ; les élections municipales qui conduit à la réduction des demandes d'aides sur la rénovation des bâtiments publics et les logements locatifs communaux, et le logement pour les jeunes.
- 543 : Rénovation énergétique et déploiement sur le territoire : 0% affectés, reste disponible : 12M€.

La Région a effectivement voté les budgets pour financer les plateformes territoriales de rénovation (budget région + budget des certificats d'économies d'énergie). Néanmoins, la Région n'a rien exécuté pour le moment du fait des élections municipales et de l'installation

des intercommunalités. Pour rappel, les plateformes territoriales de rénovation énergétique sont portées par les EPCI. Or, ces derniers n'étaient pas prêts à l'automne dernier. Ainsi, la Région devrait attribuer les premières aides à la CP de Mai 2021 pour une quinzaine de plateformes.

Le CESER comprend les raisons de la non-affectation d'une partie des fonds, mais souhaite que les dépenses soient pleinement rapidement exécutées car elles répondent aux besoins des territoires.

### **Recettes**

Les recettes tarifaires issues du transfert de compétences de transports dans le cadre de la loi NOTRe s'établissent à 34,42 M€ en 2020, en recul de 4,64 M€ par rapport à 2019. Les recettes de transports interurbains chutent de 16% sous les effets du confinement du 1er semestre 2020. Celles liées aux transports scolaires diminuent de 11 %. Cette baisse n'est pas liée à la pandémie qui a plutôt entraîné une hausse des coûts avec des remboursements partiels d'abonnements. La baisse des recettes en matière de transport scolaire est due principalement à l'harmonisation des tarifs à partir de septembre 2019, qui a entraîné une diminution de la contribution pour 90 % des familles, ainsi qu'à des transferts de compétences avec les agglomérations. Le rythme de paiement des abonnements a aussi pu conduire à des variations puisque les usagers peuvent désormais payer en 3 fois, ce qui fait que les recettes ne rentrent pas toutes au même moment.

Les recettes de TICPE Grenelle sont supérieures au montant voté par le Conseil Régional (38 M€ votés, 44M€ réalisés), mais la différence vient d'une erreur des services fiscaux qui sera régularisée en 2021. La TICPE Grenelle perçue, sans cette erreur, aurait été de 36 M€.

### **Commission n°5 « Aménagement des territoires - Cadre de vie »**

En ce qui concerne les contrats de territoire, nous notons un très bon taux d'affectation par rapport au total des AP votées qui se rapproche de 100 % avec un montant de près de 64 M€ en AP et de 84 % en AE (2,4 M€)

Sur les politiques environnementales, nous notons aussi un très bon taux d'affectation qui est de près de 100% pour la biodiversité (AP 4 M€ et AE 3 M€), l'eau et la Loire (AP 7,15 M€ et AE 1,26 M€) et de près de 96 % pour l'économie circulaire (AP 1,07 M€ et AE 0,9 M€).

### **Globalement bon niveau d'engagement**

## **Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »**

### ***Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion***

En fonctionnement, on note un montant de 359M€ de dépenses pour l'année 2020, mobilisées massivement sur les dispositifs Région Formation (292 M€). 52M€ ont été mobilisés sur les conditions de vie des apprenants. Ce budget était en augmentation en 2020 par rapport à l'année précédente, avait noté le CESER. Le taux d'affectation à 95 % est satisfaisant. Néanmoins, sur l'année 2021, le CESER suivra avec attention les évolutions d'entrées en formation pour certains métiers qui semblent avoir un taux de remplissage insuffisant alors que la demande est forte sur le terrain (métiers de l'animation).

On note que la ligne 500-Région Formation Prépa connaît un taux d'affectation de 88 %, qui s'explique par le dispositif Prepa Clé, rempli seulement à 50 %. La Région précise qu'il va falloir se poser la question de le rattacher à d'autres formations car c'est ainsi qu'il fonctionne le mieux. Le CESER trouve cette idée intéressante, en particulier sur les dispositifs intégrés : cela peut permettre à des stagiaires très éloignés de l'emploi d'accéder à la qualification.

Le CESER note avec intérêt le nouveau programme Prepa Avenir 2 pour les non francophones, avec 26 places pourvues sur 315 au 28 février. Il estime que c'est une piste intéressante à approfondir.

La ligne 541- actions territoriales orientation et emploi n'est qu'à 73 % d'affectation. La différence provient surtout des fonds EFOP, et de la mesure 4 du Plan régional pour une orientation tout au long de la vie (labelliser et promouvoir les initiatives des territoires), qui avait été budgétisée mais qui n'a fait l'objet que d'un seul dossier de subvention en 2020, étant donné la date du vote du Règlement d'Intervention (CP de novembre), et de l'arrivée des référents Orientation en 2021.

Les référents Orientation qui viennent de prendre leurs fonctions auraient pour rôle de développer la connaissance des outils de l'orientation auprès des enseignants et des acteurs de l'orientation : proposer l'Orientibus à des établissements qui ne l'ont pas encore sollicité, augmenter la connaissance de l'outil « Rencontre un pro » (surtout utilisé par les demandeurs d'emploi) chez les jeunes, développer des partenariats, etc. Les Délégués territoriaux orientation emploi (DTOE) pourraient être davantage mobilisés sur la formation tout au long de la vie, tandis que ces référents le seraient sur l'orientation / formation initiale. Le CESER espère que ce passage à l'échelon local permettra une action plus fine, et sera attentif à l'articulation des dispositifs entre eux.

## **Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative »**

### ***Tourisme***

Le taux d'affectation est satisfaisant sur l'année 2020. Des structures ont bénéficié de soutien de la Région, sous forme d'aides directes et d'emprunt, ce dernier étant la politique prioritaire de la Région. Les projets touristiques ont diminué compte-tenu du contexte lié à la Covid-19 et des dispositifs comme Pays de la Loire investissement touristique (PLIT) n'ont pas été sollicités autant que prévu.

### ***Culture, patrimoine, sport, vie associative***

Les taux d'affectation sont globalement satisfaisants. Néanmoins certains programmes, malgré leur adaptation, sont insuffisamment sollicités. Les avances remboursables et la complexité administrative des dossiers freinent les recours à ces dispositifs.

### ***Jeunesse***

La sous-utilisation du volet « culture - sport » du e.pass jeunes (programme 388 - Autonomie des jeunes) en 2020 peut se justifier par l'annulation massive des activités culturelles et sportives en raison de la crise liée à la Covid-19.

## **2. Les comptes des satellites**

---

La Région externalise une partie de ses activités auprès d'autres opérateurs : notamment Solutions & Co, l'Agence de développement économique, par le canal de la SEM régionale des Pays de la Loire ou de la SPR des Pays de la Loire.

Elle est aussi actionnaire de plusieurs sociétés (SAEML Vendée, SAEML La Folle Journée, SAMOA, SPL LAD, SPL Le Voyage à Nantes, SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité, SPL Cité Nantes Events Center).

Dans le cadre du CA 2020, la Région n'a pas produit de rapport sur le suivi des entités liées à la Région, les éléments n'étant pas disponibles à date, compte tenu du calendrier anticipé de présentation du CA. Par conséquent, le CESER examinera les entités liées à l'occasion de ses prochains travaux.

Rappelons que la Région a procédé à un inventaire détaillé des entités liées, c'est-à-dire des entités dans lesquelles elle exerce une influence déterminante, soit parce qu'elle :

- détient une part en capital et des droits de vote. La Région a identifié 18 structures dans lesquelles elle détient une participation, dont 3 détenues majoritairement : les deux structures de Solutions & Co, la SPR de l'Abbaye de Fontevraud.
- est liée par un contrat de délégations de service public. La Région a identifié 11 contrats actifs (en annexe 2). Seule la SPR de l'Abbaye de Fontevraud est considérée comme relevant des entités liées en raison de la DSP relative à la gestion et à la mise en valeur de l'Abbaye.



Sur la base des travaux réalisés dans le cadre de la certification des comptes et pour répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la Région a identifié une quarantaine d'entités liées à la Région qui devraient faire l'objet d'une présentation en assemblée à terme. La Région s'est engagée dans une démarche positive visant à compléter l'information chaque année.

La Région confie l'opération de certaines actions dans le cadre de convention de gestion ou de DSP. Nous comprenons que les contrats fixent le montant des subventions d'équilibre. Par conséquent, malgré le contexte de crise que nous connaissons, les éventuels déséquilibres financiers de ces conventions ou DSP ne devraient pas entraîner d'obligations supplémentaires pour la Région puisque les éventuels déficits seraient en effet à la charge du délégataire et non du délégant.



# Annexe 1

Commission	Gestion	Mission	Action	Investissement				Fonctionnement				TOTAL			
				Vote	Mandats	%	Disponible	Vote	Mandats	%	Disponible	Vote	Mandats	%	Disponible
C1 - Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	Gestion en programme	Mission 1 : le combat pour l'emploi local	Action 1 : faire émerger les PME du futur	7 107 000,00	1 140 207,88	16,04	5 966 792,12	1 000 000,00		0,00	1 000 000,00	8 107 000,00	1 140 207,88	14,06	6 966 792,12
			Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	25 166 000,00	15 514 129,76	61,65	9 651 870,24	3 242 800,00	2 071 254,72	63,87	1 171 545,28	28 408 800,00	17 585 384,48	61,90	10 823 415,52
			Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain					3 520 000,00	2 944 458,78	83,65	575 541,22	3 520 000,00	2 944 458,78	83,65	575 541,22
		Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	Action 5 : agir au plus près des habitants	6 781 000,00	2 157 985,72	31,82	4 623 014,28	190 200,00	190 160,00	99,98	40,00	6 971 200,00	2 348 145,72	33,68	4 623 054,28
			Action 6 : renforcer notre qualité de vie	9 000 000,00	3 720 061,25	41,33	5 279 938,75	450 000,00		0,00	450 000,00	9 450 000,00	3 720 061,25	39,37	5 729 938,75
		Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	4 256 000,00	2 855 245,42	67,09	1 400 754,58	1 235 613,00	1 124 930,12	86,83	170 682,88	5 551 613,00	3 980 175,54	71,69	1 571 437,46
	Action 9 : une administration plus innovante		3 883 000,00	3 872 688,68	99,73	10 311,32	6 667 208,51	6 620 927,58	99,31	46 280,93	10 550 208,51	10 493 616,26	99,46	56 592,25	
	Gestion hors programme	Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	111 178 500,00	110 414 154,89	99,31	754 345,11	135 587 409,25	127 240 789,90	93,84	8 346 619,35	246 765 909,25	237 654 944,79	96,31	9 110 964,46
			Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés	18 540,00	10 306,56	55,59	8 233,44	173 287 420,24	171 851 157,85	99,17	1 436 262,39	173 305 960,24	171 861 464,41	99,17	1 444 495,83
			Action 9 : une administration plus innovante					250 000,00	225 071,66	90,03	24 928,34	250 000,00	225 071,66	90,03	24 928,34
				167 390 040,00	139 684 780,16	83,45	27 705 259,84	325 490 651,00	312 268 750,61	95,94	13 221 900,39	492 880 691,00	451 953 530,77	91,70	40 927 160,23
C2 - Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	Gestion en programme	Mission 1 : le combat pour l'emploi local	Action 1 : faire émerger les PME du futur	68 167 003,00	60 105 995,67	88,17	8 061 007,33	30 655 842,60	28 529 058,55	93,06	2 126 784,05	98 822 845,60	88 635 054,22	89,69	10 187 791,38
			Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	30 483 802,00	22 442 389,12	73,62	8 041 412,88	8 423 229,00	6 381 164,74	75,76	2 042 064,26	38 907 031,00	28 823 553,86	74,08	10 083 477,14
			Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	14 491 155,00	14 490 787,66	100,00	367,34	3 113 450,00	2 264 675,28	72,74	848 774,72	17 604 605,00	16 755 462,94	95,18	849 142,06
		Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	5 551 936,00	1 555 725,73	28,02	3 996 210,27					5 551 936,00	1 555 725,73	28,02	3 996 210,27
	Mission 1 : le combat pour l'emploi local		Action 1 : faire émerger les PME du futur	50 991 000,00	39 988 000,00	78,42	11 003 000,00	355 654,40	304 506,52	85,62	51 145,88	51 346 654,40	40 292 508,52	78,47	11 054 145,88
					169 684 896,00	98 594 898,18	58,10	71 089 997,82	42 548 176,00	37 479 407,09	88,09	5 068 768,91	212 233 072,00	136 074 305,27	64,12
C3 - Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion	Gestion en programme	Mission 1 : le combat pour l'emploi local	Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	22 351 000,00	20 371 244,29	91,14	1 979 755,71	216 554 200,00	198 402 215,06	91,62	18 151 984,94	238 905 200,00	218 773 459,35	91,57	20 131 740,65
				22 351 000,00	20 371 244,29	91,14	1 979 755,71	216 554 200,00	198 402 215,06	91,62	18 151 984,94	238 905 200,00	218 773 459,35	91,57	20 131 740,65

## Annexe 1 suite

C4 - Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	Gestion en programme	Mission 1 : le combat pour l'emploi local	Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	111 394 700,00	106 167 248,14	95,31	5 227 451,86	98 747 432,00	93 068 878,28	94,25	5 678 553,72	210 142 132,00	199 236 126,42	94,81	10 906 005,58
				111 394 700,00	106 167 248,14	95,31	5 227 451,86	98 747 432,00	93 068 878,28	94,25	5 678 553,72	210 142 132,00	199 236 126,42	94,81	10 906 005,58
C5 - Transports, mobilité, infrastructures	Gestion en programme	Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	119 165 000,00	115 010 018,25	96,51	4 154 981,75	387 758 000,00	386 442 355,87	99,66	1 315 644,13	506 923 000,00	501 452 374,12	98,92	5 470 625,88
				119 165 000,00	115 010 018,25	96,51	4 154 981,75	387 758 000,00	386 442 355,87	99,66	1 315 644,13	506 923 000,00	501 452 374,12	98,92	5 470 625,88
C6 - Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	Gestion en programme	Mission 1 : le combat pour l'emploi local	Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	12 278 400,00	9 098 473,45	74,10	3 179 926,55	2 743 000,00	2 052 148,42	74,81	690 851,58	15 021 400,00	11 150 621,87	74,23	3 870 778,13
				59 285 981,00	58 607 142,03	98,85	678 838,97	6 367 219,00	6 227 452,95	97,80	139 766,05	65 653 200,00	64 834 594,98	98,75	818 605,02
		Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	Action 5 : agir au plus près des habitants	9 315 000,00	7 443 239,05	79,91	1 871 760,95	4 658 000,00	4 520 757,78	97,05	137 242,22	13 973 000,00	11 963 996,83	85,62	2 009 003,17
				Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	Action 6 : renforcer notre qualité de vie	928 000,00	667 170,32	71,89	260 829,68					928 000,00	667 170,32
	Gestion hors programme	Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	Action 5 : agir au plus près des habitants							36 400,00	36 400,00	100,00	0,00	36 400,00	36 400,00
81 807 381,00				75 816 024,85	92,68	5 991 356,15	13 804 619,00	12 836 759,15	89,93	967 859,85	95 612 000,00	88 616 384,00	89,93	6 995 616,00	
C7 - Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités	Gestion en programme	Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	Action 5 : agir au plus près des habitants	21 705 119,37	21 406 693,47	98,63	298 425,90	2 602 850,00	2 316 400,32	88,99	286 449,68	24 307 969,37	23 723 094,39	97,59	584 874,98
				15 557 880,63	15 333 266,48	98,56	224 614,15	33 877 228,00	32 178 847,17	94,99	1 698 380,83	49 435 108,63	47 512 113,65	96,11	1 922 994,98
					37 263 000,00	36 739 959,95	98,60	523 040,05	36 480 078,00	34 435 248,09	94,56	1 984 829,91	73 743 078,00	71 235 208,04	89,93
C8 - Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	Gestion en programme	Mission 1 : le combat pour l'emploi local	Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	20 703 157,04	20 691 908,25	99,95	11 248,79	3 392 158,18	3 391 962,92	99,99	195,26	24 095 315,22	24 083 871,17	99,95	11 444,05
				3 408 522,96	3 406 632,43	99,94	1 890,53	1 681 869,82	1 677 783,89	99,76	4 085,93	5 090 392,78	5 084 416,32	99,88	5 976,46
	Gestion hors programme	Mission 1 : le combat pour l'emploi local	Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	102 725 800,00	86 471 219,34	84,18	16 254 580,66					102 725 800,00	86 471 219,34	84,18	16 254 580,66
				126 837 480,00	110 569 760,02	87,17	16 267 719,38	5 074 028,00	5 069 746,81	99,92	4 281,19	131 911 508,00	115 639 506,83	87,66	16 272 001,17
<b>Total Gestion en programme</b>				570 979 657,00	506 058 253,05	88,63	64 921 403,95	816 940 300,11	780 405 433,03	95,53	36 534 867,08	1 387 919 957,11	1 286 463 686,08	92,69	101 456 271,03
<b>Total Gestion hors programme</b>				264 913 840,00	236 883 680,79	89,42	28 030 159,21	309 516 883,89	299 657 927,93	96,81	9 868 955,96	574 430 723,89	536 541 608,72	93,40	37 889 115,17
<b>Total Hors Gestion active de la dette</b>				835 893 497,00	742 941 933,84	88,88	92 951 563,16	1 126 457 184,00	1 080 063 360,96	95,88	46 393 823,04	1 962 350 681,00	1 823 005 294,80	92,90	139 345 386,20
Remboursements anticipés				15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00					15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00
Revolving				35 000 000,00	0,00	0,00	35 000 000,00					35 000 000,00	0,00	0,00	35 000 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement				315 775 394,88	0,00	0,00	315 775 394,88					315 775 394,88	0,00	0,00	315 775 394,88
<b>Total DEPENSES REELLES</b>				1 201 668 891,88	742 941 933,84	61,83	458 726 958,04	1 126 457 184,00	1 080 063 360,96	95,88	46 393 823,04	2 328 126 075,88	1 823 005 294,80	78,30	505 120 781,08

## Annexe 2 - DSP

---

DSP (en K€)	Délégataires	Date de début	Date de fin
Gestion et mise valeur de l'Abbaye de Fontevraud	SPR de l'Abbaye de Fontevraud (SOPRAF)	01/05/2014	30/04/2020
Ligne autocar Le Mans - La Flèche - Saumur	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocar « Nord Vendée »	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocar « Sud Vendée »	SOVETOIRS - EFFIA	07/03/2014	12/12/2020
Transports de voyageurs interurbains de la Sarthe	STAO 72	01/09/2009	31/08/2018
Gare routière de la Roche-sur-Yon	SOVETOIRS	01/06/2015	31/05/2025
Exploitation des lignes régulières de transport de voyageurs de la Vendée (6 lots)	HERVOUET France / SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Exploitation de la gare routière d'Angers	MOVEO	01/01/2015	31/12/2022
Lignes régulières du Maine-et-Loire (5 lots)	SERI 49/ VOISIN / RICHOU	29/09/2011	01/09/2021

## Annexe 3 – Dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire

REGION DES PAYS DE LA LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA 2020

IV – ANNEXES		IV	
B- ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19		B 15.1	
FONCTIONNEMENT			
<b>a) Les mesures budgétaires</b>			
		Nature comptable	Montant mandaté
TRANSPORTS	SCNF Voyageurs	65737	6 100 000,00
	Transport Scolaire : indemnité des protocoles transactionnels aux transporteurs	65888	5 894 044,89
	Transport Interurbains : indemnité des protocoles transactionnels aux transporteurs	65888	2 090 058,87
	Transport Scolaire : soutien transporteurs routiers	65742	984 067,48
	ALEOP - Remboursement abonnements familles et commerciaux	673	1 757 485,30
ECONOMIE, RECHERCHE & INNOVATION	Fonds d'urgence événements	65748	400 850,00
ENSEIGNEMENT & FORMATION	Bourses ENVOLEO	65131	906 000,00
	Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	65121	3 454 353,00
	Formation professionnelle : protocoles transactionnels organismes de formation	65888	2 326 200,00
SANTÉ & SOLIDARITÉ	Aide exceptionnelle 1000€ étudiants/stagiaires volontaires dans hopitaux et EHPAD	6518	1 927 000,00
	Equipements de protection individuelle (masques, blouses, visières...)	60636 / 6288	4 899 236,97
	Fonds d'Urgence Précarité	65748	1 002 266,01
	Fournitures d'entretien (gel hydroalcoolique, désinfectant)	60631	292 469,63
	Prestation logistique (transports EPI, fournitures entretien)	6241	181 872,00
<b>Total mandaté</b>			<b>32 215 904,15</b>
<b>b) Les mesures de trésorerie</b>			
TRANSPORTS	Maintien du paiement des marchés Transport Scolaire		19 902 000,00
	Maintien du paiement des marchés transports lignes régulières		10 665 149,04
<b>Total mesures de trésorerie</b>			<b>30 567 149,04</b>

Page 596

REGION DES PAYS DE LA LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA 2020

IV – ANNEXES		IV	
B- ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19		B 15.2	
INVESTISSEMENT			
		Nature comptable	Montant mandaté
Economie	Fonds National de Solidarité	204113	25 330 000,00
	Fonds territorial Résilience	2748	14 668 000,00
	Prêts Pays de la Loire redéploiement	2748	7 004 000,00
	Prêts Rebond - BPI	20421	12 000 000,00
	Programme R&D - Projet Xenothera	20421	200 000,00
Transport	Ligne Cholet Clisson (travaux modernisation de la ligne - CPER)	2041722	1 629 198,27
	Ligne Cholet Clisson (travaux modernisation de la ligne - avance ETAT)	2041722	326 185,26
Santé, Solidarité	Accès à la santé dans les territoires hors MSP- Téléconsultation / Respirateur artificiel MakAir	20421	170 000,00
Recherche	Lutte contre la fracture du numérique - Soutien Universités Nantes, Angers, Le Mans	204181	125 000,00
<b>Total mandaté</b>			<b>61 452 383,53</b>

Page 597